

Embargo: 9 juillet 2019

Communiqué de presse

## Dépôt public proche pour la planification d'AGGLOlac

***La planification d'AGGLOlac a franchi une nouvelle étape. Après l'achèvement de l'examen préalable par le Canton, la réglementation fondamentale en matière de construction va être mise à l'enquête. Malgré quelques ajustements, les objectifs initiaux de l'expansion urbaine vers le lac et la revalorisation de l'accès au lac pour tous et toutes sont maintenus.***

Feu vert pour AGGLOlac. L'examen préalable par le Canton a montré que la planification du nouveau quartier et le nouvel aménagement de la zone riveraine à Nidau satisfont aux exigences légales. Ainsi, la réglementation fondamentale de matière de construction pourra être mise à l'enquête à Nidau après les vacances d'été. Cela constitue une nouvelle étape sur la voie de la votation populaire en mai 2020.

Dans le cadre de l'examen préalable, les autorités cantonales ont fixé les conditions préalables à la réalisation du projet AGGLOlac. Au vu de ces résultats, la Société de projet a remanié intensément certains aspects de la planification et finalement décidé d'effectuer quelques ajustements. Ainsi, la hauteur maximale autorisée de la maison-tour a été baissée de 70 à 48 mètres, de même que l'emplacement et la hauteur de certains bâtiments ont été légèrement modifiés. Ainsi, la planification prend plus en considération le château (vue depuis le lac) et le quartier résidentiel limitrophe. Les ajustements garantissent que les futures constructions s'intégreront de façon optimale dans le cadre environnant.

En même temps, la densité d'affectation dans la zone d'AGGLOlac s'en trouve légèrement réduite. Désormais, Nidau, Bienne et Mobimo travaillent sur des solutions visant à garantir la rentabilité du projet pour les trois partenaires compte tenu des nouvelles conditions-cadre. En même temps, ils veulent régler la thématique en matière du droit de la construction. Cependant, les objectifs initiaux de la planification restent intacts: AGGLOlac permettra un développement urbain à un emplacement central et desservi au mieux, créera un espace résidentiel de grande qualité et rendra plus attrayant l'espace de détente de proximité dans la zone riveraine pour l'ensemble de la population.

La Société de projet informera sur les détails des bases légales en matière de construction ainsi que sur la rentabilité de la zone d'AGGLOlac juste avant le début de mise à l'enquête.